



Gétigné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie (salle du conseil)

Le jeudi 4 mai 2023 à 19h00

Affiché le 21/04/2023

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 mars 2023
2. Délégations du Conseil municipal au maire

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

3. Modification de la liste des emplois communaux : création d'un poste de brigadier

ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

4. Mise en place du dispositif « cantine à 1 € » et tarification du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023
5. Tarification de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6. Désaffectation et déclassement de parties de voie communale du Douet attenante aux parcelles AY 83, 84 et AP 284
7. Dénomination de voie : venelle du Pas Cosson

INTERCOMMUNALITÉ

8. Bilan 2022 du Plan Local d'Habitat

INFORMATIONS DIVERSES

